



**Association des Entreprises et Entrepreneurs en Assainissement
des Sols de Wallonie et de Bruxelles**



- ✓ **13 MEMBRES**
- ✓ **4 GESTIONNAIRES DE CENTRE** de traitement de terres polluées
- ✓ **9 ENTREPRISES** de travaux d'assainissement
- ✓ **5 ENTREPRENEURS BROWNFIELD** Reconversion de friches industrielles
- ✓ **ENTREPRENEURS SPECIALISES**
 - Techniques in-situ **(3)**
 - Intervention pollution hydrocarbures **(2)**

Notre mission

- **Faire la promotion** des aspects **techniques, institutionnels** et **juridiques** des métiers de l'assainissement des sols et des eaux souterraines au travers de l'organisation de **formations** et de **colloques** à destination des acteurs publics et privés du secteur ;
- **Collaborer** avec les **autorités** et les donneurs d'ordres en vue d'une amélioration continue des **bonnes pratiques** et des législations ;
- **Favoriser le redéploiement économique** de la Wallonie et de Bruxelles en veillant à faciliter les **reconversions des sites pollués** ;
- **Professionaliser** le métier d'assainisseur au travers de l'élaboration de **référentiels** de qualités minimales pour exercer la profession, la promotion de codes de bonnes pratiques (**Grata**), et éventuellement d'une certification technique ;
- **Protéger l'environnement** en s'inscrivant dans une démarche de **circularité** et de **développement durable**.

Assenas se veut **un point relais, représentatif du secteur** de l'assainissement des sols et des eaux souterraines, pour la **communication** et **l'information** entre tous les acteurs : autorités, législateur, entrepreneurs, experts sol, donneurs d'ordre, organismes de contrôle, centres de recherche, associations et fédérations, UCM, UWE, UVCW, etc.

ETATS GENERAUX DES SOLS WALLONS 2024

Gestion des sols pollués et développement économique : décroisonner, simplifier, fluidifier, améliorer

Colloque de Restitution le 25 avril 2024 à Namur

Business Village Ecolys – Suarlée



Cette action de sensibilisation à l'environnement est organisée dans le cadre des missions d'intérêt public confiées par la Wallonie à l'Association.

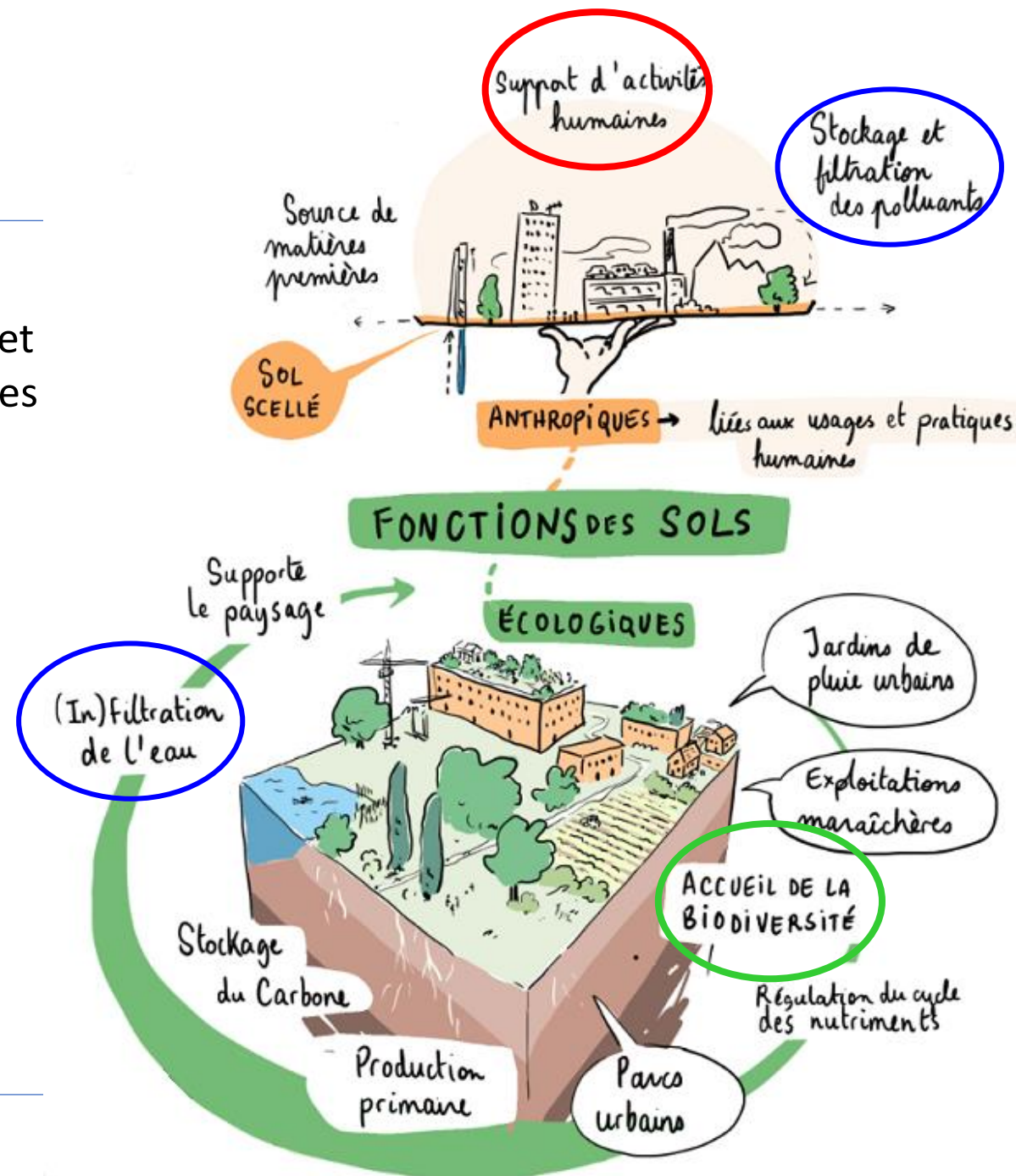
- ✓ Démarche collective visant à améliorer la gestion des sols pollués et la reconversion des sites dans le cadre des projets de développement économique
- ✓ Un colloque d'état des lieux et des questionnaires → 4 sujets principaux : Décloisonnement technico-administratif, Mise à disposition des terrains, BDES, CCS
- ✓ Des ateliers
- ✓ Un colloque de restitution
- ✓ Un memorandum à l'attention des Autorités

→ <https://assenas.be/>

Les entreprises en assainissement des sols contribuent principalement à améliorer la **qualité chimique** des sols et des eaux souterraines, dans un objectif de valorisation des terrains.

Elles agissent sur le maintien de **trois grandes fonctions écosystémiques** du sol :

- Sa fonction de filtration et **d'épuration de l'eau** (protection des eaux souterraines)
- Le maintien des conditions nécessaires à la vie et à la **biodiversité**
- Assurer la compatibilité du sol, en tant que « **plateforme physique** », aux usages et fonctions anthropiques (assurer l'absence de risque)



- 1) **Cohérence entre réglementations Environnement – Urbanisme – Economie – ... → Décloisonnement, Intégration et Transversalité des procédures**
- 2) **Facilitateur → Transversalité au niveau des acteurs (interfaces administration-administration et public-privé)**
- 3) **Il est essentiel de prendre en compte l'affectation légale des sols dans cette gestion intégrée :**
 - Nuancer les indices de qualité
 - Ne pas alourdir démesurément les contraintes pesant déjà sur les projets et les initiatives privées de (re)développement des terrains à vocation économique
 - Clarifier la catégorisation des sols en cohérence avec le Décret sol
- 4) **Mesures d' « Education & formation » : Complexité des thématiques « Sol » → Vulgarisation**
- 5) **Application de ces nouveaux enjeux « sols » dans les plans, règlements, codes régionaux, le permis d'environnement et d'urbanisme afin de les intégrer et non les additionner**
- 6) **Opportunités pour les entreprises en assainissement de développer de nouvelles activités et compétences**

- 1) Pertinence de l'application de l'IQS lors du choix des affectations légales à l'échelle des plans et programmes d'aménagement MAIS à l'échelle d'un projet d'aménagement !!??**
 - Contraintes et coûts supplémentaires (restrictions d'usage, mesures d'évitement, mesures compensatoires coûteuses, ...)
 - Mise en péril de la faisabilité du projet
- 2) Application rigide (et contraignante) de l'IQSW sans prise en compte de l'affectation légale du terrain et/ou de son potentiel de développement économique**
- 3) Augmentation des coûts d'étude à l'échelle du projet (analyses et évaluations biologiques) → Qui acceptera encore de payer la note et d'investir ?**
- 4) Choix de l'échelle pertinente pour le calcul de l'IQSW (zone homogène, parcelle, ... ?)**
- 5) Impacts et contraintes technico-légales sur les chantiers d'excavation et la gestion des terres excavées**

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION !**